

## IDÉES

La nation « ethnique » et la nation civique :  
une fausse opposition

MICHELINE LABELLE

Professeure, Département de sociologie, Université du Québec à Montréal et membre du conseil d'administration de IPSO (Intellectuels pour la souveraineté)\*

**L**e débat sur la nation a retrouvé une forte acuité à la suite de la motion du premier ministre Harper sur la reconnaissance de la nation québécoise. La presse anglophone hors Québec a tergiversé quant à l'interprétation des termes Québécois et *Quebecer*: «Québécois» renvoyant pour certains à la majorité québécoise d'origine canadienne-française, alors que le terme *Quebecer* signifierait une notion inclusive et renverrait à tous les habitants du Québec.

En réponse à ces interrogations, Jean Charest précisait que le terme Québécois renvoie à toute personne qui vit au Québec, y compris les autochtones: «*This definition of nation is inclusive. It doesn't seek to exclude anyone.*» Et le constitutionnaliste Henri Brun prenait le soin de rappeler qu'en cas de «sécession», droit reconnu par la Cour suprême du Canada en 1998, «... il n'appartient pas au Parlement fédéral de définir la nation québécoise, mais bien à l'Assemblée nationale. Or, pour cette dernière, sont Québécois toutes les personnes qui résident au Québec et qui se considèrent telles» («*Nation québécoise, La motion Harper: peu mais tout de même pas rien.*», *Le Devoir*, 2 décembre 2006).

## Gare aux retours en arrière

Revisité par les polémiques entourant l'accommodement raisonnable et la critique du pluralisme identitaire, le débat sur les conceptions de la nation, présentées comme concurrentes et antagoniques, refait surface sur la scène québécoise. Pour certains, la nation ethnoculturelle a une connotation positive: la revalorisation du passé des Canadiens-français, groupe majoritaire d'ascendance et de culture française, concentré aujourd'hui sur le territoire du Québec.

Il est vrai que les tenants de la nation ethnoculturelle peuvent prétendre s'appuyer sur des appuis de taille, celui de Fernand Dumont en particulier. Selon eux, les tentatives d'articuler le débat en termes exclusivement civiques contribuent à désincarner la nation en niant les origines historiques de la so-



SHAUN BEST REUTERS

Revisité par les polémiques entourant l'accommodement raisonnable et la critique du pluralisme identitaire, le débat sur les conceptions de la nation, présentées comme concurrentes et antagoniques, refait surface sur la scène québécoise.

ciété québécoise et le rôle d'une majorité d'origine canadienne française.

Cependant, d'autres favorisent la dimension ethnique par un discours potentiellement incendiaire condamnant un prétendu «nettoyage civique de l'option souverainiste», la «tyrannie des minorités», le «reniement de soi», l'«orgie identitaire», la «balkanisation de la société».

Que faut-il penser des propos de Denise Bombardier sur le nationalisme civique qu'elle réduit «à la honte d'être Canadien français» (*Le Devoir*, 11-12 novembre 2006) et qui induirait directement un «déracinement volontaire d'avec le passé»? Ces propos manifestent une difficulté d'articuler la perspective du passé et l'horizon de l'avenir politique. Ils risquent d'avoir pour effet de réduire l'image positive acquise par le Québec en matière d'aménagement de la diversité et d'affecter, sur la scène internationale, l'acceptation de ses revendications d'autodétermination légitimes. Réduire la nation à une simple définition ethnique et, pire encore, à une définition primordialiste — les liens du sang — serait un dan-

gereux retour en arrière.

## Le champ politique

La tension qui résulte du rapport de l'ethnicité à la nation, loin de disparaître, suscite de nouvelles interprétations et repositionnements politiques dans toutes les sociétés plurielles. La perspective sociologique qui s'impose aujourd'hui définit l'ethnicité comme construction sociale et politique. Le groupe ethnique ou le groupe ethnoculturel désigne une communauté historique, ayant un lien à un territoire, un sentiment d'appartenance et une identité élaborés à partir de marqueurs plus ou moins saillants et variables selon les contextes et les périodes: la langue, la culture, la religion, etc.

Par opposition, les définitions basées sur les liens du «sang» (comme celle proposée par Michael Bliss dans le *National Post* du 25 novembre 2006) sont obsolètes et périmees. En effet, l'ethnicité (ou la diversité ethnoculturelle) demeure l'une des formes majeures de différenciation sociale et politique et d'inégalités structurelles dans les sociétés modernes, au même titre que la classe sociale, le

sexe-genre ou l'âge. Cependant, les minorités ethniques au sein des sociétés d'immigration comme le Canada ou les États-Unis ne cherchent pas à créer des États. Elles visent le respect et la protection de leurs droits, dont leur identité culturelle.

Quant à la nation, elle désigne un groupe humain ayant une histoire commune, un lien à la territorialité et le partage de divers marqueurs identitaires (langue, culture, etc.). Cependant, au contraire du groupe ethnoculturel, la nation exerce son action dans le champ politique: elle a un projet politique et vise, à différents degrés, une reconnaissance internationale fondée sur le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Ainsi, les nations autochtones ne se considèrent pas comme des groupes ethniques dans le cadre de la fédération canadienne ou à l'intérieur du Québec, parce qu'elles visent cette reconnaissance internationale et les droits associés au statut de nation. Il en va de même des Écossais, des Catalans et des Québécois qui ne se considèrent pas comme un groupe ethnique et qui doivent aménager l'immigration et la diversité en

leur sein, au nom d'un cadre civique commun.

Les Canadiens français ont longtemps été considérés comme un groupe ethnique par l'État fédéral et dans la littérature anglo-saxonne du continent, mais ils ont remis en question ce statut «attribué», et ceux du Québec se sont redéfinis autour d'une identité territoriale, citoyenne, mue par un projet politique d'affirmation, d'autonomie, voire d'indépendance.

## Deux conceptions au fond indissociables

Dans le débat sur le nationalisme ethnique et le nationalisme civique au Québec, les promoteurs de la nation ethnoculturelle regardent essentiellement vers le passé, peut-être dans un sursaut de revendication du droit à la dignité. Mais ils oublient que le patrimoine civique québécois s'inscrit dans ce passé. Mentionnons quelques jalons significatifs: dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, la création du Parlement de 1791; au XIX<sup>e</sup> siècle, le mouvement républicain, pluraliste et internationaliste des Patriotes; et, au XX<sup>e</sup> siècle, la première Charte des droits et li-

bertés au sein de la fédération canadienne (1975).

Ils sous-évaluent aussi la diversité constitutive du peuple québécois, approfondie par l'impact de la mondialisation contemporaine. Les promoteurs de la nation civique regardent eux, vers l'avenir, tout en négligeant les racines du mouvement nationaliste, les références mémorielles et symboliques.

Or les deux conceptions classiques de la nation que l'on attribue à Herder (pasteur luthérien dressé contre le rationalisme des Lumières pour qui la nation s'inscrit essentiellement dans l'attachement et l'appartenance à un groupe ethnique) et à Renan (pour qui la nation renvoie à la volonté de vivre ensemble, quelle que soit l'origine) ont été abusivement simplifiées et sont en fait indissociables. L'idée de nation garantie des droits de tous, nation qui s'incarne surtout dans l'État, ne peut se baser sur la seule rationalité de principes susceptibles de rallier les personnes de diverses origines. Elle a également des sources historiques qui expliquent des attachements émotifs.

Le défi consiste à promouvoir un pacte civique à partager. Or le Québec s'est déjà doté de divers dispositifs juridiques, politiques et consultatifs pour affirmer son identité nationale. Ces dispositifs se fondent sur les valeurs suivantes: le français langue officielle, la démocratie, la résolution pacifique des conflits, les droits fondamentaux de la personne, la laïcité, le pluralisme, l'égalité des hommes et des femmes, la solidarité collective, le respect des droits historiques de la minorité anglophone du Québec et des droits des Autochtones.

Le défi renvoie également à l'adoption d'une certaine posture critique face à l'histoire qui tienne compte de la conflictualité idéologique inhérente à la démocratie. Dans son rapport aux événements marquants de son histoire, la nation québécoise laisse entrevoir une multitude de perspectives différenciées. Seule la reconnaissance d'un «Nous» intrinsèquement pluriel est susceptible de conduire à une conception de la citoyenneté qui transcende les appartenances politiques, ethniques ou idéologiques et ait un effet de mobilisation au-delà de la majorité d'origine canadienne-française.

\*Appuyée par les membres suivants du conseil d'administration de IPSO: Marc Brière, Louise Brouillet, Jocelyne Couture, Claude G. Charron, Pierre De Bellefeuille, Jacques Fournier, Daniel Gomez, Andrée Lajoie, Marilyse Lapierre, Louis La Rochelle, Daniel Latouche, Muguette Lavergne, Philippe Leclerc, Gordon Lefebvre, Anne Legaré, Siegfried Mathelet, Ericlia Palacio-Quintin, Gilbert Paquette et André Poupart.

## La pénurie d'infirmières: un second regard s'impose!

GYSLAINE DESROSIERS

Présidente, Ordre des infirmières et infirmiers du Québec

**É**tablissons d'entrée de jeu que la profession d'infirmière attire beaucoup de jeunes: en 1997, l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) a délivré 997 permis, alors que l'an dernier nous en avons délivré 2880 pour atteindre un nombre total d'infirmières de 68 754 qui est un sommet historique. Depuis 2002, nous avons un solde positif, c'est-à-dire que nous délivrons plus de permis que le nombre d'infirmières qui partent, à savoir entre 900 et 1145 permis de plus que le besoin de remplacement.

Étant donné toutefois que tout le secteur des employés d'État est vieillissant, on peut appréhender une forte compétition dans l'attraction aux différentes professions au cours des prochaines années. Il est temps de dire que la pénurie n'est pas un problème exclusif aux infirmières, mais un problème global. Le Québec connaît de grands départs à la retraite et beaucoup de congés de maternité à remplacer. Dans un domaine aussi spécialisé que sont les soins infirmiers, le défi est grand.

## Des pénuries

Il est bien connu qu'avant de commencer un traitement, il faut s'assurer de poser le bon diagnostic. Il n'y a pas une pénurie d'infirmières au Québec, mais bien des pénuries: la pénurie de professeurs de sciences infirmières, la pénurie d'infirmières cadres, la pénurie d'infirmières dans les secteurs spécialisés, les pénuries régionales telles que celle de l'Ou-

taouais à cause de la proximité de l'Ontario. Or à chaque mal correspond son remède.

Le problème qui perdure depuis des années découle d'une approche où l'on se préoccupe uniquement de statistiques globales. En guise d'exemple, le ministère de la Santé et des Services sociaux déclare depuis plusieurs années qu'il manque 1500 infirmières au Québec. Cela ne permet pas de répondre aux questions: dans quel secteur clinique? De quel niveau de formation? Dans quelle région?

La formation de base de niveau cégep permet d'obtenir un permis d'exercice à caractère général; le baccalauréat qualifie pour les soins complexes et la santé communautaire et forme ce que l'on appelle des infirmières cliniciennes; la maîtrise forme des conseillères cliniques, des infirmières praticiennes et des professeurs et, enfin, le doctorat donne accès à une carrière universitaire ou à une carrière de chercheur. On ne peut plus se contenter de déclarer que l'on espère 3000 nouvelles diplômées par année sans préciser de quel niveau.

Comment interpréter le cri d'alarme du syndicat d'infirmières de l'Hôpital Sainte-Justine? Pourquoi, au Québec, la pénurie est-elle plus aiguë dans les CHU et dans les secteurs spécialisés tels que les services d'urgence et les soins intensifs? Est-il normal que les secteurs où la vie des citoyens est dans un état critique ne fassent pas l'objet d'une planification particulière et ne soient pas protégés d'une manière ou d'une autre?

Pourquoi la prime financière attribuée pour travailler aux soins intensifs d'un CHU est-elle presque symbolique? Alors que l'âge moyen des infirmières de bloc opératoire nous indique que

les salles d'opération vont souffrir plus rapidement que d'autres secteurs des départs à la retraite de baby-boomers, pourquoi n'y a-t-il pas de plan de match adapté à ce secteur?

Pour répondre à ces questions, il faudrait ébranler plusieurs tabous.

## Revoir les règles du jeu

En guise d'exemple, la formation pour exercer en salle d'opération n'est pas incluse dans la formation initiale, et il faut un entraînement minimal de six à neuf mois donné localement par chacun des hôpitaux.

En France, on ne laisse pas la responsabilité de qualifier des infirmières pour le bloc opératoire à la discrétion et aux frais de chaque hôpital. Non! Une formation nationale reconnue est offerte par les établissements d'enseignement désignés. Imaginez au Québec, si un hôpital se fait marauder ses infirmières de salle d'opération, il a dépensé pour rien et il doit tout recommencer. Ses frais récurrents de formation sont autant d'argent perdu pour les patients. Donc, pourquoi ne pas sur pied avec les cégeps/universités un programme qualifiant pour la salle d'opération et pourquoi ne pas l'exiger pour travailler en salle d'opération?

Au Québec, l'accès aux postes se fait selon la seule règle d'ancienneté syndicale dans l'établissement, et l'approche proposée demanderait de revoir les règles du jeu.

L'Ontario estime que le coût de formation par infirmière que chaque hôpital doit assumer pour la former à exercer en soins intensifs est d'environ 45 000 \$. Cette province mène présentement des projets-pilotes en lien avec des universités pour s'assu-

rer de former adéquatement les infirmières de niveau du baccalauréat à exercer en soins critiques avant d'arriver sur le marché du travail et pour contrer le haut taux de rotation des infirmières.

Au Québec, l'exigence du baccalauréat dans certains secteurs cliniques est encore vue comme superflue, trop coûteuse et même comme un facteur de pénurie alors qu'en Ontario, cela est vu comme la solution.

N'y a-t-il pas aussi des facteurs liés aux conditions de travail? C'est une évidence: les heures supplémentaires obligatoires, c'est-à-dire planifiées, sont un problème majeur, tel que l'ont dénoncé les infirmières de Sainte-Justine il y a quelques jours. Plus l'hôpital est spécialisé, plus il offre des soins tertiaires complexes, plus ces facteurs devraient être pris en compte dans le budget des soins infirmiers et dans les conditions de travail de cet établissement. Pourquoi une infirmière ne pourrait-elle pas recevoir un salaire plus élevé dans un secteur où son offre d'expertise est extrêmement rare, comme les soins intensifs néonataux?

Il est temps de sortir de l'attentisme et de considérer que la pénurie d'infirmières est d'abord une question de marché, et non pas une maladie chronique sans traitement. Il s'agit d'un marché qui n'est pas homogène, et tant qu'il ne sera pas segmenté en plusieurs secteurs cliniques, la crise perdurera.

Il faut aussi rappeler au ministère de la Santé et au Conseil du trésor que, tant qu'ils considéreront ce marché comme un fardeau budgétaire plutôt qu'un facteur de survie du système de santé, tant qu'ils laisseront ce marché d'emploi à la dérive, sans vision, c'est la vie des patients qui sera menacée.

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éducation) ; Josée Boileau (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Claudière Cauchy (Général), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Laurence Clavel, Jean-Guillaume Dumont, Philippe Papineau (communis Internet) Isabelle Paré (santé), Louise-Maude Rioux Soucy (Culture); Pauline Gravel (sciences) ; Michel Garneau (caricaturiste) ; Diane Précourt (responsable des pages thématiques) ; Martin Ducloux, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (correcteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes) ; à l'information culturelle : Michel Bélair (théâtre et cahier Culture), Julie Carpentier (pupitre), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Stéphane Baillargeon (reporter), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma); à l'information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Remy (pupitre), Eric Desrosiers, Claude Turcotte, François Desjardins; à l'information internationale : Jean-Pierre Legault (pupitre international et page éditoriale), Claude Lévesque, Guy Taillefer (adjoint au directeur de l'information), Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique : Hélène Buzzeiti et Alec Castonguay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dutrisc (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; à la rédaction : Marie-Pier Frappier, Alexandre Shields (communis). La documentation : Gilles Paré (directeur) ; Manon Derome, Patrick Cossette (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Amélie Bessette, Jean de Billy, Jean-François Bossé, Dave Cameron, Marlène Côté, Christiane Legault, Amélie Maltais, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Martine Ripoll, Isabelle Sanchez, Nadia Sebati, Mélanie Simard (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires). LA PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Michel Bernatchez, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemaitis, Olivier Zaida. INFORMATIQUE Yanick Martel (responsable). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Alexandre Gaudreau (coordonnateur à la promotion et à la sollicitation), Caroline Simard (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Monique Proteau, Danielle Ross.